

# Éco-modulation, ce qui va changer

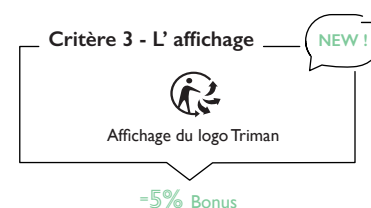
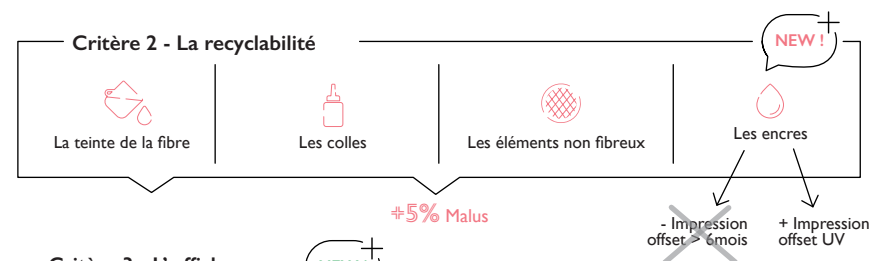
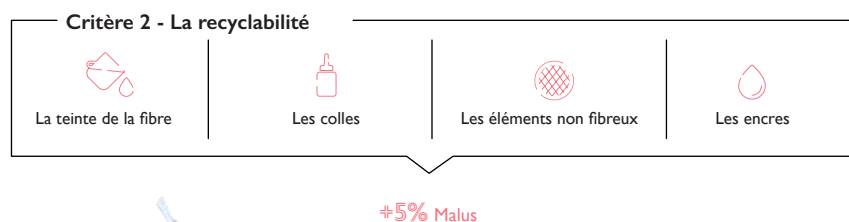
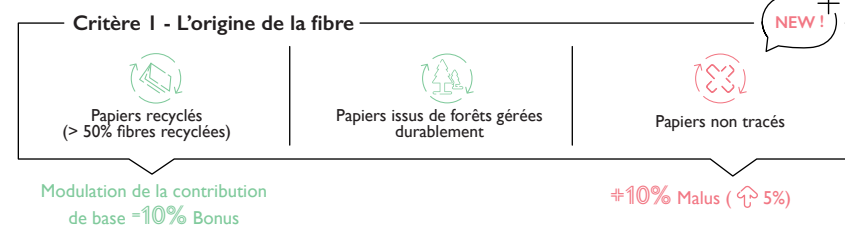
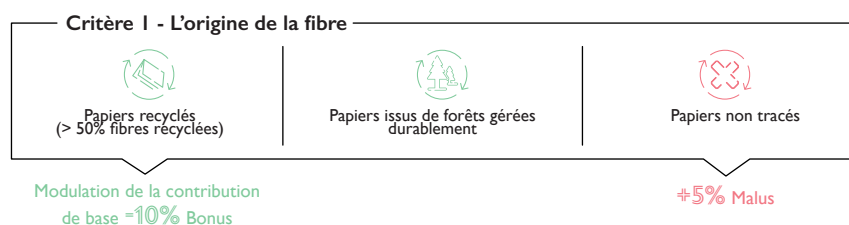


Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

L'Éco-modulation pondère la contribution par un système de bonus-malus appliqué selon la nature de la fibre des produits déclarés et la présence de perturbateurs de recyclage. Elle a été mise en place en concertation avec les acteurs de la filière pour inciter la mise en marché de produits papiers répondant aux enjeux de l'économie circulaire et vous permet par ailleurs de mesurer chaque année les progrès réalisés en éco-conception. Pour mieux répondre aux enjeux de l'écoconception, il évolue sur les tonnages mis en marché en 2018 (déclarés en 2019).



**Rappel :** les metteurs en marché de moins de 25 tonnes par an ont la possibilité de déclarer uniquement leurs tonnages de papiers, sans déclarer les critères d'Éco-modulation. Une majoration de 5% est alors appliquée à la contribution.



## 3 nouveautés

En concertation avec les parties prenantes de la filière (organisations professionnelles, papetiers, associations environnementales, pouvoirs publics...), Citeo a engagé une évolution des critères d'Éco-modulation.

### Critère Origine de la fibre

**Le malus sur les papiers non tracés passe de 5 à 10%**

#### Pourquoi ?

La part du papier non tracé a sensiblement diminué depuis la mise en place de l'Éco-modulation. Par cette incitation supplémentaire Citeo encourage plus encore les metteurs en marché à s'approvisionner en papier vertueux issus de forêts gérées durablement ou issus de fibres recyclées.

➔ **Les critères restent identiques. Le bonus sur les papiers issus de fibres recyclées est inchangé (-10%).**

### Critère Affichage

**Nouveau bonus : en application des exigences des pouvoirs publics, l'apposition de la signalétique Triman sur vos produits donne droit à un bonus de 5%**

Il permet d'identifier les produits recyclables faisant l'objet d'une collecte séparée. Le bonus s'appliquera sur la part des tonnages sur lesquels le logo Triman est apposé. Pour le papier à copier (ramettes) ou les enveloppes non personnalisées, la signalétique doit être appliquée sur l'emballage primaire (la macule par exemple).

### Critère Recyclabilité

**Le critère sur les papiers imprimés en offset d'une durée de vie de plus de 6 mois est abandonné.**

#### Pourquoi ?

Ce critère est particulièrement complexe à tracer et la perturbation engendrée est de plus en plus faible dans la filière

**Nouveau critère : sur les papiers imprimés à partir d'encre offset UV (Ex : HUV, led UV, ...)**

#### Pourquoi ?

Ces encres, en plein développement, présentent une faible désencrabilité, c'est-à-dire qu'elles sont difficilement éliminables lors du recyclage, ce qui pénalise la qualité du papier recyclé.

#### Quels types de papiers sont concernés ?

Généralement, il s'agit d'impression de moyennes séries et ne concerne pas les imprimés de gestion (factures, relevé bancaire, etc.).

Les catégories de produits concernées sont : imprimés publicitaires, publications d'entreprises & magazines de marque, mailings & publipostages, formulaires administratifs et commerciaux, papiers à en-tête, encarts publicitaires presse, enveloppes et pochettes postales personnalisées, affiches, publications de presse & presse magazine, autres.

Demandez à votre imprimeur ou à votre agence le type de machine ou d'encre utilisé.

#### Existe-t-il des alternatives ?

Non, il n'existe pas à ce jour d'encres UV désencrables. Citeo va entreprendre des travaux de R&D avec les producteurs d'encres pour développer des produits aux caractéristiques techniques et économiques équivalentes.

➔ **Les taux restent identiques : +5% de majoration pour chaque critère, dans la limite de 3 par catégorie de produit déclarée.**

## Comment vous préparer ?

Partagez cette fiche avec l'ensemble des services concernés dans votre entreprise pour :



- Faciliter la collecte des informations pour votre déclaration 2019
- Optimiser le montant de votre éco-contribution 2019
- Mieux écoconcevoir vos produits en 2018



#### Service Comptabilité-Finance

Si vous disposez d'une procédure de collecte des données, veillez à la faire évoluer afin de récupérer les informations sur les nouveaux critères à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la déclaration 2019.



#### Services Achats, Marketing, Services Généraux

Apposez la signalétique Triman sur vos produits ou demandez à votre agence de communication de le faire. Retrouvez le Guide d'utilisation de l'Ademe sur son site web <http://www.ademe.fr/signaletique-commune-tri-triman-guide-utilisation>. Citeo mettra prochainement à votre disposition une signalétique clé-en-main spécifique aux papiers pour vous aider à répondre à cette obligation.

#### Demandez à votre agence ou votre imprimeur :

- Des papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement (Ecolabel Européen, FSC, PEFC,...)
- De vous préciser la nature des encres utilisées



#### Service Informatique

Si votre société ou votre prestataire gère des reporting automatiques, transmettez-lui ces nouveaux éléments.



### UNE QUESTION ? BESOIN D'UN CONSEIL ?

Contactez votre  
interlocuteur habituel  
ou nos conseillers au  
**0 808 80 00 50**  
(Service gratuit + prix appel)

[clients.papiers@citeo.com](mailto:clients.papiers@citeo.com)